Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_29-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 08 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Locoal-Mendon
Lokoal-Mendon

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, M. BOUBÉE Pierre-Xavier, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan.

Excusés : M. TILLY Pierre-Louis (procuration à M. BOUBÉE Pierre-Xavier), M. HUMPHRY Laurent (procuration à Mme BELLEC Karine).

Date de convocation

02/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **présents** : 5 **Procuration** : 2 **Votants** : 27

Délibération n°2026-29	Désignation des représentant dans les organismes extérieurs

M. Le Maire explique qu'à chaque renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner des représentants communaux pour siéger dans les organismes dont fait partie la Commune.

Il s'agit des organismes suivants :

- Centre de secours Auray : 2 délégués
- 1 référent sécurité routière titulaire et 1 référent suppléant ;
- 1 référent sécurité-défense ;
- 1 référent élu au collège des élus du Centre National d'Actions Sociales ;
- 1 référent agent au collège des agents du Centre National d'Actions Sociales ;
- VIGIPOL (risque pollution maritime) : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
- 1 référent élu Plan POLMAR ;
- 1 référent technique Plan POLMAR ;
- 1 référent FDGDON 56 – Lutte contre les nuisibles (frelons asiatiques, ragondins, chenilles processionnaires, taupes…) ;
- Syndicat mixte Mégalis (déploiement fibre optique) : 1 délégué ;
- Référent breton - Association Ti Douar Alré : 1 délégué ;
- Mission locale du Pays d'Auray : 1 délégué et 1 suppléant
- Fédération des collectivités Forestières du Morbihan : 1 délégué titulaire « Forêt » et 1 délégué suppléant

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260408-2026_29-DE

M. le Maire explique que, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ou présentations sont désignées à scrutin secret mais que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Mme BELLEC Karine et le pouvoir de M. Laurent HUMPHRY, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan), LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour l'élection des différents représentants dans les organismes extérieurs

- **DE DÉSIGNER** les représentants suivants :
  - Centre de secours Auray : Sandra GROUHEL et Daniel GOURMAND
  - Référent sécurité routière : Pierre-Xavier BOUBÉE – délégué titulaire et Yann LE GRAS – délégué suppléant
  - Référent sécurité-défense : Mickaël GUHUR
  - Référent élu au collège des élus du CNAS : Yann LE GRAS
  - Référent agent au collège des agents du CNAS : Elen LE BERRIGAUD - DGA
  - VIGIPOL (risque pollution maritime) : Camille LE DELAIZIR – déléguée titulaire et Élodie GUYOMARD – déléguée suppléante
  - Référent élu Plan POLMAR : Camille LE DELAIZIR
  - Référent technique Plan POLMAR : François LE BRAZIDEC
  - Référent FDGDON 56 : Pierrick LE HEN
  - Syndicat mixte Mégalis : Pierre-Louis TILLY
  - Référent breton - Association Ti Douar Alré : Nathalie MILLAREC
  - Mission locale du Pays d'Auray : Fanny HONORÉ – déléguée titulaire et Karine JEHANNO – déléguée suppléante
  - Fédération des collectivités Forestières du Morbihan : Camille LE DELAIZIR – déléguée titulaire et Nathalie MILLAREC – déléguée suppléante

La Secrétaire de séance,

Émilie DAUBERT

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.